

Motion de la commission des finances: «La Ville de Genève s'assure de l'origine de ses achats».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 8 novembre 2005, dans le rapport M-133 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'édicter une procédure d'achat qui permette de vérifier auprès des fournisseurs de la Ville de Genève que les produits achetés sont fabriqués, transformés, transportés dans le respect des personnes, de l'environnement et des règles internationales en vigueur.

En outre, le Conseil municipal demande au Conseil administratif, tant dans ses procédures publiques d'achat (appels d'offres) que lorsqu'il traite directement avec des fournisseurs, que ceux-ci soient, le cas échéant, invités à démontrer qu'ils s'inspirent des critères d'éthique (Agenda 21, développement durable), dans le respect des individus, de l'environnement et des lois internationales en vigueur.